

Recommandations de l'AMF en vue de l'arrêté des comptes 2015

Patrick Parent
*Directeur des Affaires
Comptables*

IMA France
10 novembre 2015

Recommandations pour la clôture 2015

Guideline ESMA sur les indicateurs alternatifs de performance

Consultation en cours sur le reporting électronique harmonisé

Recommandations 2015 – Introduction

Importance d'une information pertinente, cohérente et lisible

- **Publication en juin 2015 d'un guide par l'AMF**
 - Objectif: accompagner les sociétés dans une démarche d'amélioration des états financiers
 - Propose des pistes autour de la pertinence, la cohérence et la lisibilité
 - Illustration par des exemples concrets
 - L'AMF se tient à la disposition des sociétés souhaitant mettre en œuvre un tel projet

- **Publication par l'ESMA fin octobre d'un *statement* sur l'amélioration des annexes**
 - L'ensemble des régulateurs européens soutient les projets visant à redonner du sens à l'information financière
 - Le *statement* met en avant les mêmes principes que le guide AMF de juin

Recommandations 2015 – Introduction

Lien avec les priorités de l'ESMA

- **Thèmes de l'ESMA non repris par l'AMF**
 - Tableau de flux de trésorerie
 - Réconciliations avec les autres éléments des états financiers (AMF 2012)
 - Classement de certains flux (AMF 2014)
 - Transactions sans effet sur les flux et principes de compensation (AMF 2014)
 - Critères à remplir pour un classement en équivalent de trésorerie (AMF 2011)
 - Evaluations à la juste valeur
 - Maximiser l'utilisation de données observables
 - Deux décisions ESMA publiées : sociétés qui n'utilisaient pas le cours de bourse alors que la société était cotée sur un marché réglementé (Novembre 2014 et juillet 2015)
 - Informations détaillées sur la méthodologie en cas de juste valeur de niveau 2 et 3
 - Améliorer l'information donnée sur les justes valeurs dans les regroupements d'entreprises

- **Environnement économique et implications comptables**
- **Opérations de gestion du BFR**
- **Normes publiées et non encore applicables (IFRS 9 et IFRS 15)**
- **Travaux de revue des comptes**

Environnement économique et implications comptables

- Le contexte général de volatilité et de faible niveau de certains sous-jacents économiques (taux d'intérêt, pétrole, ...) a un impact sur la performance (dépréciation, hausse des passifs, ...)
- **Présenter en annexes lorsque les effets sont significatifs :**
 - les principaux jugements et hypothèses clés utilisés,
 - et des analyses de sensibilité

En cas d'exposition significative a des sous-jacents volatils ou à des pays soumis à des incertitudes

- regrouper l'ensemble des informations fournies sur les risques et les expositions au sein d'une même note ou

- insérer des références au sein des états financiers afin d'en faciliter la compréhension

Dans ce contexte, expliciter qu'un élément n'a pas d'impact matériel peut être pertinent lorsque, par exemple, la communication antérieure de la société laisse à penser que l'exposition est significative

Environnement économique et implications comptables

Taux d'intérêt (1/3)

- Environnement économique marqué par des taux bas et volatils
 - A prendre en compte dans la juste valeur des actifs et passifs, la valeur recouvrable, la détermination du taux d'actualisation des retraites, ...
- **Communiquer les hypothèses clés et leur sensibilité**
 - pour les engagements de retraite (IAS 19.145)
 - pour les tests de dépréciation (IAS 36.134)
 - Sensibilité si un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (opérationnelle ou financière) se traduit par une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable

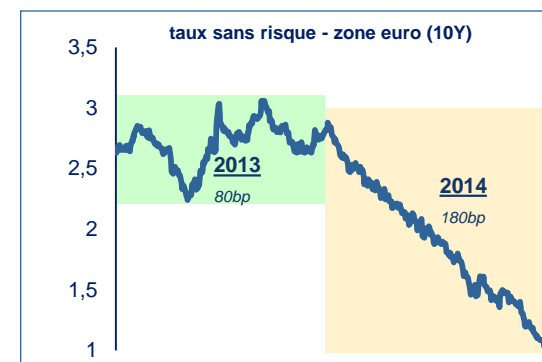
En cas de provisions long terme significatives , présenter

- les hypothèses clés (notamment le taux d'actualisation)
- leur justification
- une sensibilité de l'évaluation à la variation de ce taux

Environnement économique et implications comptables

Taux d'intérêt (2/3)

- Sensibilités présentées
 - 40% du CAC 40 présentent l'impact d'une variation du taux d'actualisation de
 - +/- 25bp pour les tests de dépréciation
 - +/- 50 bp pour les engagements de retraite
 - L'amplitude de variation moyenne en 2014 est
 - Taux sans risque zone € 10 ans: 180 bp
 - Taux Iboxx AA 10 +: 170 bp



Pour déterminer la notion de variation raisonnablement possible du taux d'actualisation

- adapter l'amplitude de l'analyse de sensibilité au contexte
- s'assurer que la variation considérée est pertinente au regard de la variabilité historique observée

Environnement économique et implications comptables

Taux d'intérêt (3/3)

- Pour les régimes à prestations définies,
 - les hypothèses actuarielles doivent être exemptes de parti pris et mutuellement compatibles (IAS 19.75-78)
 - En 2014, 1/3 du CAC 40 fournit une information par zone sur les taux d'inflation retenus dans les taux de croissance des salaires

En cas de régimes à prestations définies significatifs, lorsque les taux d'augmentation des salaires retenus sont significativement inférieurs aux objectifs d'inflation long terme :

- présenter l'approche retenue pour déterminer les taux de croissance des salaires

Environnement économique et implications comptables

Prix des matières premières (1/2)

- Le prix des matières premières est élément clé dans l'évaluation des actifs de certaines sociétés



attentes des analystes dans le contexte de prix actuel

Si les impacts sont significatifs dans les comptes, présenter une information précise sur ceux-ci (ex: impacts sur les agrégats clés des états primaires) et les effets comptables des décisions opérationnelles prises au regard des conditions de marché (ex: arrêt ou report de projet)

Si le prix d'une matière première est une hypothèse clé d'évaluation (stocks, incorporels, ...), présenter :

- la nature et la valeur du paramètre utilisé (ex: cours spot ou à terme)
- l'évolution retenue pour ce paramètre dans le plan d'affaires
- la sensibilité à une variation ou une évolution différente

Environnement économique et implications comptables

Prix des matières premières (2/2)

- Pour le pétrole, préciser par exemple l'horizon de retour à l'équilibre du cours et le niveau d'équilibre considéré

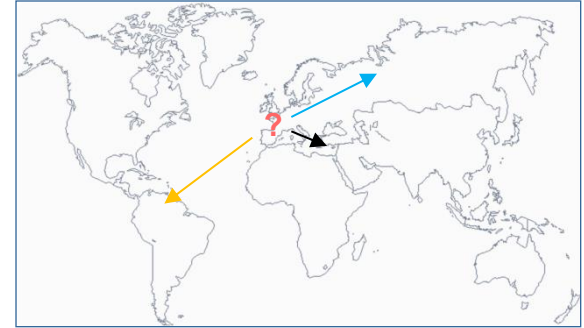


- L'analyse de sensibilité pourra montrer l'impact d'un décalage dans le temps d'un retour au niveau de prix jugé comme correspondant à un niveau d'équilibre

Environnement économique et implications comptables

Risques spécifiques (1/2)

- Ex: difficultés financières en Grèce, risques politiques en Syrie, difficultés liées au change du bolivar vénézuélien, embargo commercial sur la Russie, ...
- IFRS 7 demande des informations chiffrées sur l'exposition et sur la concentration en matière de risques de crédit et de liquidité



En cas d'exposition significative dans un pays soumis à de graves difficultés, présenter :

- la nature des expositions comptables (ex: actifs corporels, incorporels, financiers, stocks, trésorerie)
- les impacts comptables (dépréciations d'actifs, ...) et la description des incertitudes résiduelles

En cas d'exposition significative dans un pays avec plusieurs taux de change, présenter : l'exposition, le taux de change utilisé, comment il a été déterminé et une analyse de sensibilité le cas échéant

Environnement économique et implications comptables

Risques spécifiques (2/2)

- **Présenter les restrictions sur les actifs et les passifs dès lors que ces restrictions sont significatives (IAS 7.48 et IFRS 12.13 et 22)**

Adapter le niveau de détail des informations sur les restrictions significatives en fonction des enjeux spécifiques

Recommandations 2015

- **Environnement économique et implications comptables**

- **Opérations de gestion du BFR**

- **Normes publiées et non encore applicables (IFRS 9 et IFRS 15)**

- **Travaux de revue des comptes**

Opérations de gestion du BFR

Opérations sur les actifs (1/2)

- Différents types d'opérations
 - cessions de créances fiscales et commerciales, affacturage, titrisation, ...
- Analyse comptable à effectuer détaillée par IAS 39
 - En cas d'utilisation de véhicules *ad hoc*, analyse du contrôle à effectuer
- **Décomptabilisation ou non?**
 - **Analyse de tous les risques et avantages (crédit, dilution, garanties, retard de paiement, risque de change, ...)**

En cas d'opération décomptabilisante significative, préciser les principales caractéristiques et les éléments clés et jugements significatifs pris en compte dans la détermination du traitement comptable retenu

Opérations de gestion du BFR

Opérations sur les actifs (2/2)

- Informations qualitative et quantitative
 - sur la gestion de la liquidité (sources de financement, saisonnalité)
 - Sur les transferts d'actifs, notamment en cas de décomptabilisation et d'opérations non uniformément réparties sur l'exercice comptable

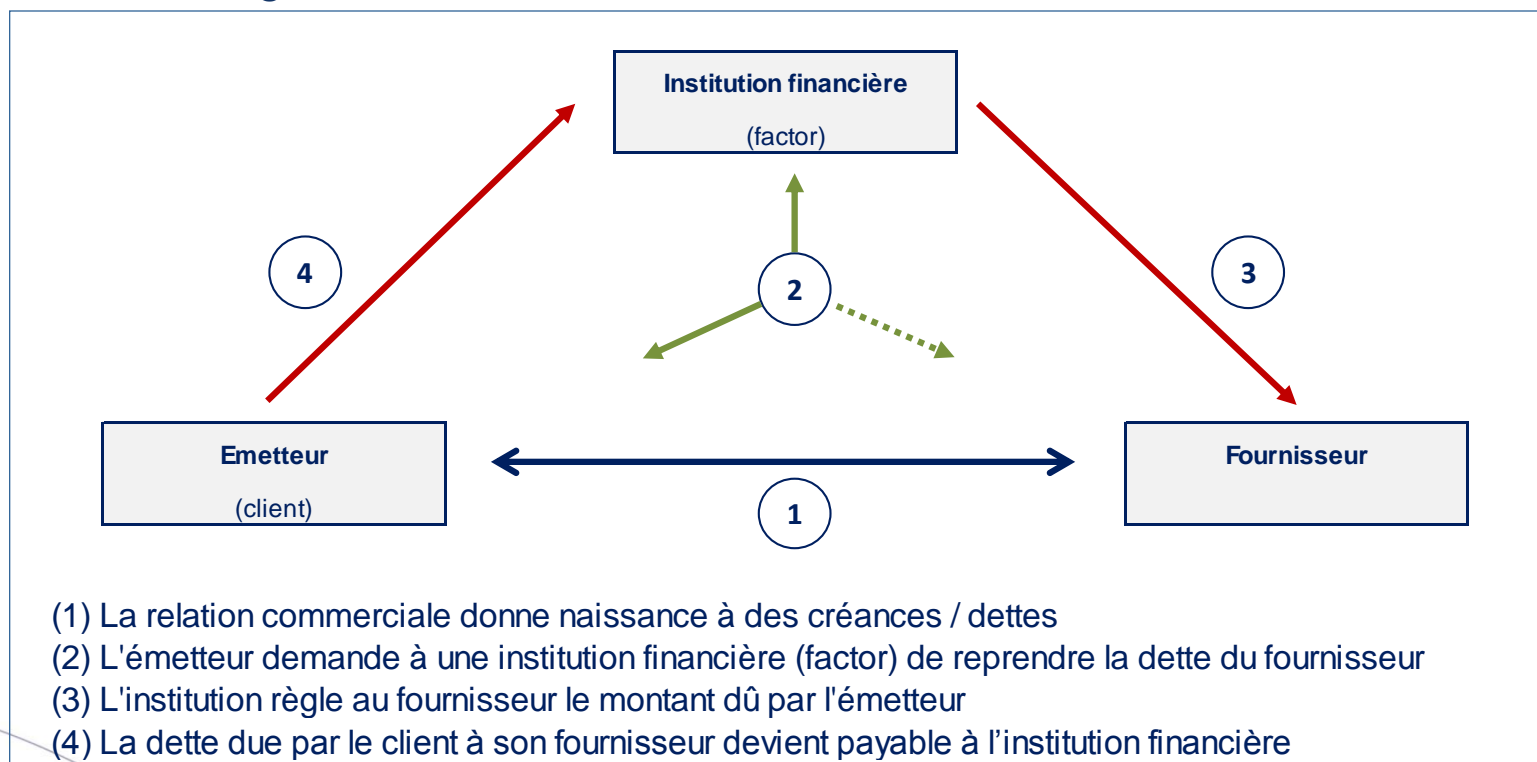
Communiquer les impacts lorsqu'ils sont matériels, qu'il y ait ou non décomptabilisation (montant des créances transférées dans les programmes, montant des créances décomptabilisées, effets sur le résultat, etc.)

Une attention particulière à porter aux informations complémentaires lorsque les opérations ne sont pas uniformément réparties sur l'exercice

Opérations de gestion du BFR

Opérations sur les passifs (1/3)

- Affacturage inversé



- Objectifs

- Réduction des délais de paiements pour le fournisseur, obtention de meilleurs conditions d'affacturage par le fournisseur, ...

Opérations de gestion du BFR

Opérations sur les passifs (2/3)

- Questions
 - Quel classement au bilan (dettes bancaires ou dettes fournisseurs)?
 - Comment présenter l'opération dans le tableau de flux de trésorerie?
- Éléments d'analyse disponibles (ou non) en IFRS :
 - Pas de définition de la dette d'exploitation ou de la dette fournisseur
 - Présentation d'une image fidèle de la situation et de la performance financière à travers une représentation fidèle des effets des transactions (IAS 1.15)

Analyse détaillée à effectuer en prenant en considération les éléments des contrats, ainsi que les faits et circonstances spécifiques.

S'interroger sur la substance des opérations.

Analyser notamment les objectifs de l'opération et les différences de caractéristiques de la dette vis-à-vis de l'institution financière par rapport à une dette fournisseur hors du contrat d'affacturage (délais de règlement, intérêts facturés, garanties données, etc.)

Opérations de gestion du BFR

Opérations sur les passifs (3/3)

- Une information en annexe est utile pour les investisseurs du fait :
 - D'impacts possibles sur certains indicateurs clés (ratio endettement, BFR, ...)
 - De l'importance du jugement dans l'analyse comptable effectuée

En cas de transaction significative, présenter une information en annexes sur

- les principales caractéristiques,
- l'analyse comptable retenue et les jugements significatifs mis en œuvre dans l'analyse

Préciser les effets financiers des transactions dans les comptes (bilan et tableau de flux)

Opérations de gestion du BFR

Opérations de gestion centralisée de la trésorerie (1/2)

- Certains groupes qui détiennent un grand nombre de filiales ont recours à la gestion centralisée de leur trésorerie via le cash-pooling bancaire
- IAS 32.42 précise les critères de compensation pour un actif et un passif financier :
 - Droit juridique exécutoire de compenser,
 - Intention de régler en net ou de réaliser l'actif et régler le passif simultanément

Opérations de gestion du BFR

Opérations de gestion centralisée de la trésorerie (2/2)

- Difficulté d'application portée à l'attention de l'IFRS IC
 - Pour la question de l'intention dans le cash pooling bancaire notionnel

Effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des critères d'IAS 32 notamment sur la question de l'intention afin de déterminer si la compensation est possible

En cas de montants significatifs et d'analyses nécessitant l'exercice du jugement, détailler en annexe

- les caractéristiques de l'opération
- l'analyse effectuée et ses effets dans les comptes

- Information à fournir
 - En cas d'actifs et passifs compensés (brut et net) mais aussi en cas de droit légal de compenser que la société n'a pas l'intention d'exercer

Recommandations 2015

- **Environnement économique et implications comptables**
- **Opérations de gestion du BFR**

- **Normes publiées et non encore applicables (IFRS 9 et IFRS 15)**

- **Travaux de revue des comptes**

Normes publiées non encore applicables

IFRS 9 et IFRS 15 (1/2)

- Normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2018
- IAS 8 : décrire les impacts attendus lors de la première application si ceux-ci sont connus ou raisonnablement estimables
- Commencer les travaux d'identification des problématiques de mise en œuvre afin d'être en mesure de produire une information de qualité
 - Complexité,
 - Modification des systèmes d'information
- IASB a mis en place des groupes de travail temporaires
 - Invitation à faire connaître toute difficulté d'application

Présenter l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre des nouvelles normes

Si possible, donner une information qualitative sur les principes comptables qui seront potentiellement modifiés

En cas d'application par anticipation prévue, le préciser

Normes publiées non encore applicables

IFRS 9 et IFRS 15 (2/2)

- Lors de la mise en œuvre, nécessité d'expliquer l'origine des principaux écarts par rapport aux pratiques actuelles
- Importance d'améliorer la présentation des principes comptables sur la reconnaissance du chiffre d'affaires
 - Élément mis en exergue par le guide sur l'amélioration des annexes

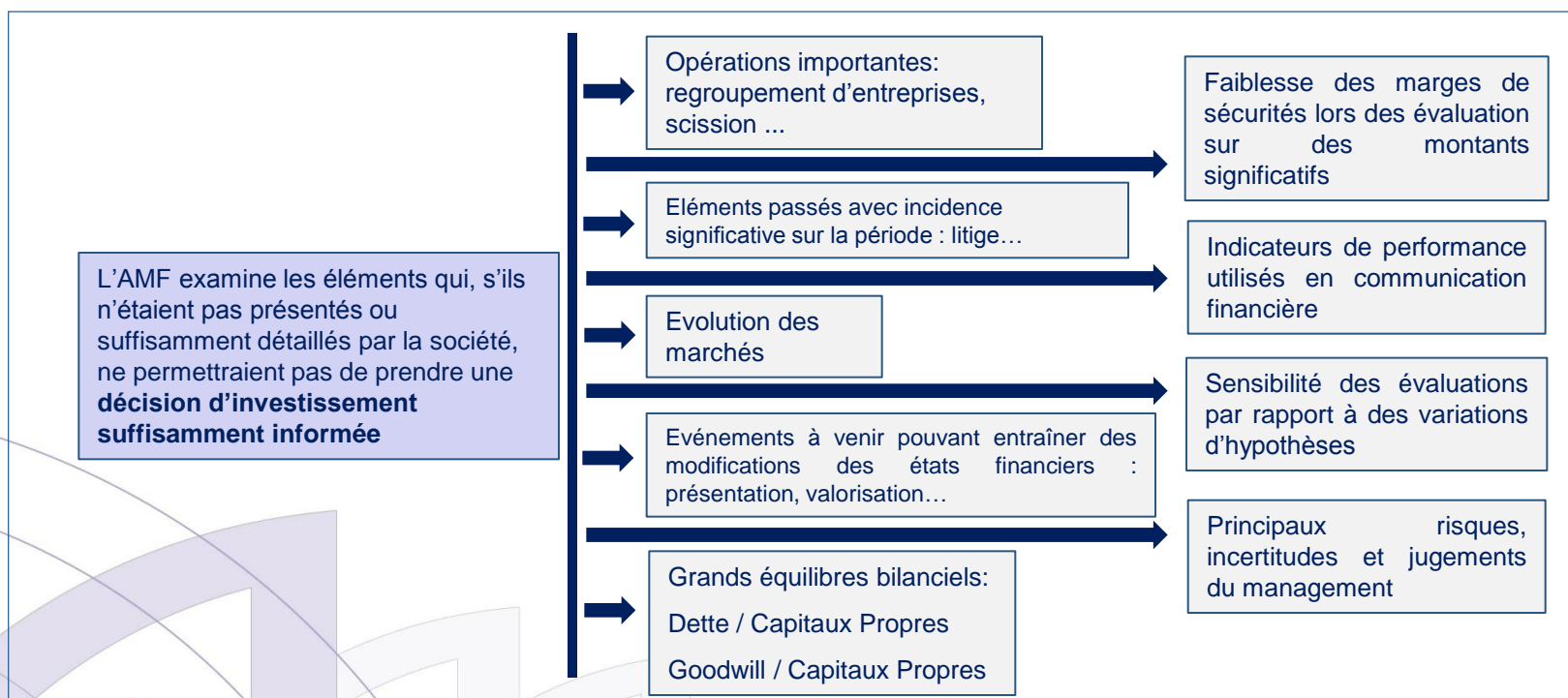
Présenter une description des principes comptables appliqués à la clôture 2015 pour la reconnaissance du chiffre d'affaires suffisamment claire et détaillée

Recommandations 2015

- **Environnement économique et implications comptables**
 - **Opérations de gestion du BFR**
 - **Normes publiées et non encore applicables (IFRS 9 et IFRS 15)**
- **Travaux de revue des comptes**

Travaux de revue des comptes

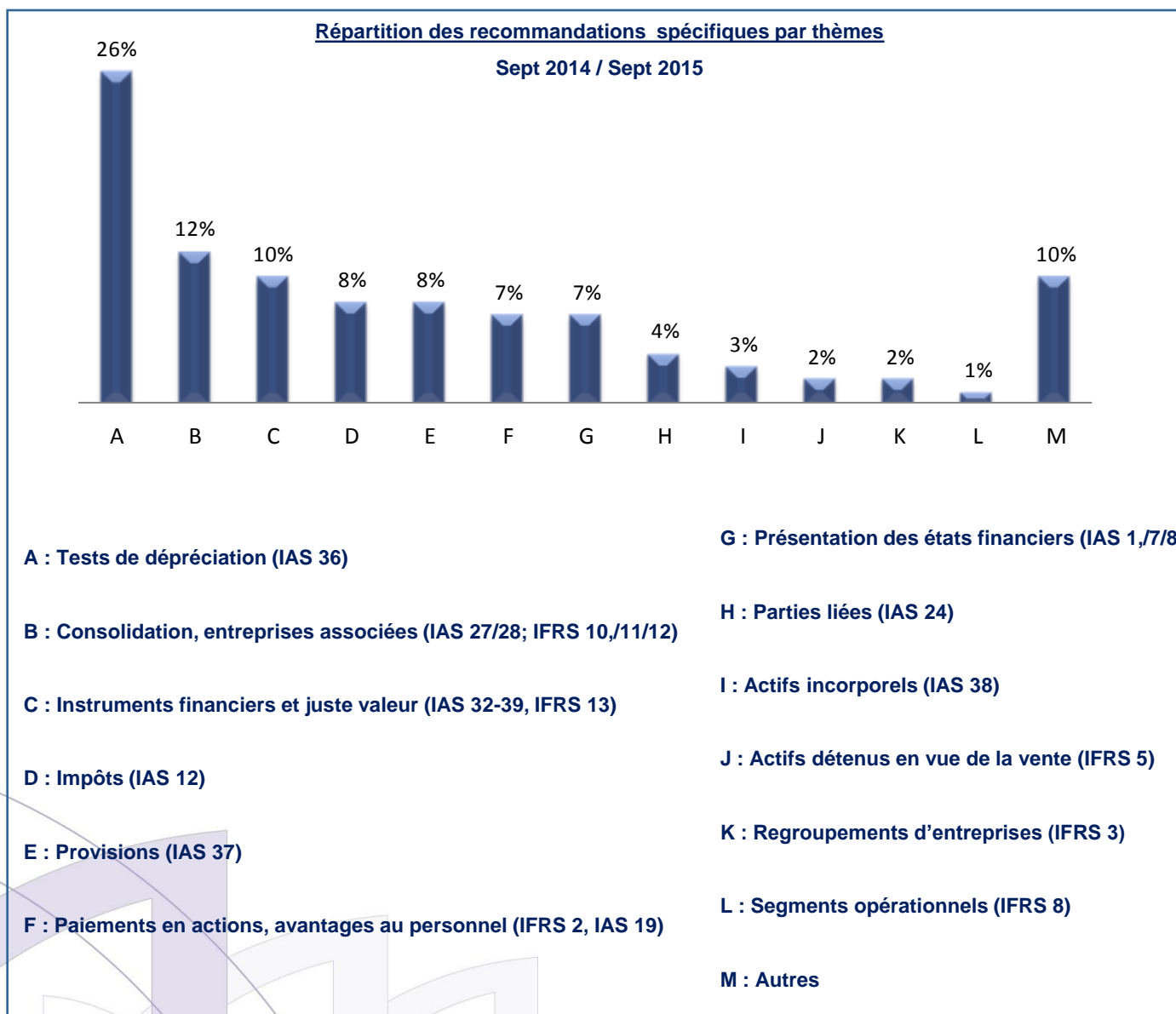
- Revue ciblée ou complète des états financiers, afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des informations présentées
 - examen de l'information réglementée et autres éléments de com. fin.
 - prise en compte du contexte, des spécificités de la société et de son secteur



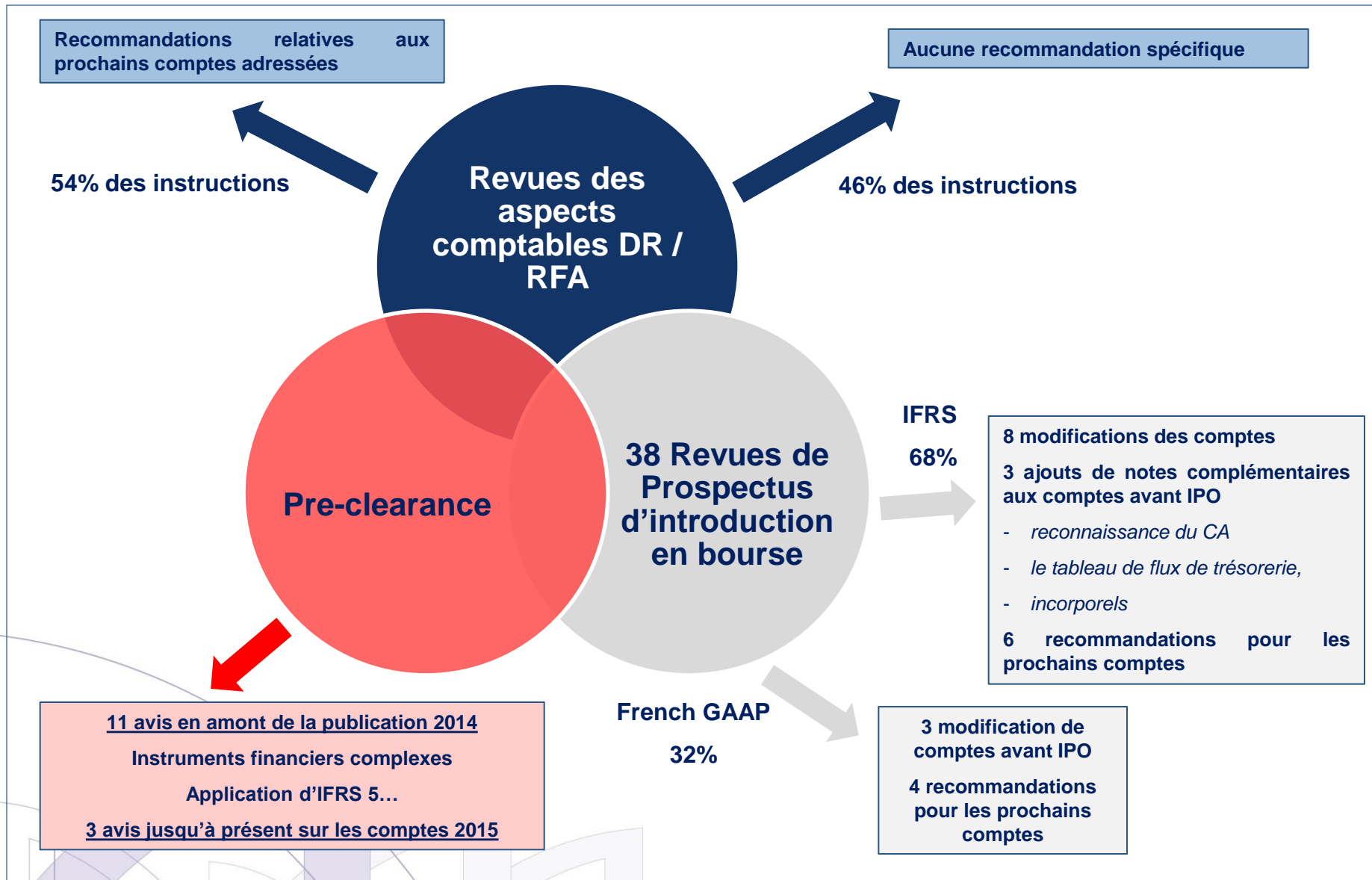
Travaux de revue des comptes

- AMF échange par écrit avec les sociétés
 - questions précises et ciblées
 - questions d'ordre plus général pour affiner sa compréhension de la société
- En cas de doute, les équipes se tiennent à la disposition de la société
 - les échanges ne préjugent que des informations additionnelles doivent être ajoutées en notes annexes
 - mais résultent du besoin d'apprécier les jugements de la société
- Finalisation de l'instruction: lettre de fin de contrôle
 - Recommandations spécifiques sur lesquelles l'AMF requiert une action adéquate
 - autres commentaires que l'AMF juge utile de porter à la connaissance de la société
 - pas de recommandation si l'ensemble de l'information semble adéquate

Travaux de revue des comptes



Travaux de revue des comptes

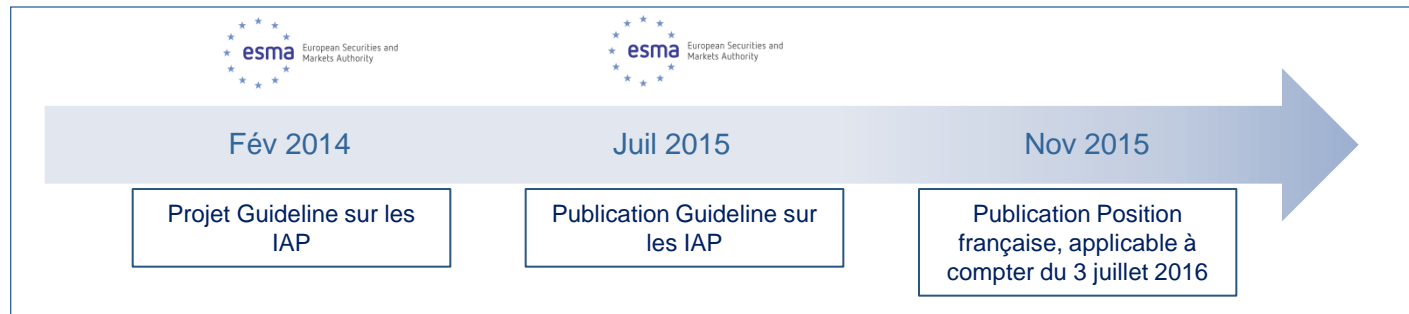


Recommandations pour la clôture 2015

Guideline ESMA sur les indicateurs alternatifs de performance

Consultation en cours sur le reporting électronique harmonisé

Indicateurs alternatifs de performance (IAP)



- La guideline remplace la recommandation CESR de 2005
 - Renforcer et actualiser les principes de la recommandation CESR
 - Position-recommandation AMF 2010-11 sur indicateurs financiers *ad hoc*
- **Définition** : comprend les indicateurs financiers, historiques ou futurs de la performance financière, des positions bilancielle et des flux de trésorerie, non définis par le référentiel comptable applicable
 - Aucun agrégat du P&L hormis le CA et le résultat net n'est défini en IFRS
 - **S'il n'est pas présenté dans les comptes, tout indicateur est concerné par la guideline (EBITDA, dette nette, free cash flow, ...)**
 - **Indicateurs non financiers (quotas de CO2, nombre d'employés, ...), informations spécifiques liées à un accord (covenants) sont exclus**

Indicateurs alternatifs de performance (IAP)

- **Champ d'application**



- Prospectus et l'ensemble de l'information réglementée
- Position-reco AMF 2010-11: surtout le sujet des communiqués sur les résultats

- **Informations requises**

- Définition
 - Définir l'agrégat, Expliquer sa composition et la méthode de calcul (ex: hypothèses utilisées)
- Présentation
 - Intitulé compréhensible
 - Ne pas utiliser de termes trompeurs (profit garanti, ...) ou indiquer qu'un élément est non courant s'il ne l'est pas
 - **Recommandation AMF**: lien avec la définition du ROC par l'ANC si applicable
- Réconciliation
 - Avec l'élément le plus pertinent des comptes
 - Explication des retraitements effectués

Indicateurs alternatifs de performance (IAP)

- **Informations requises**

- Justification: du choix des indicateurs et de leur pertinence
- Prééminence des comptes
 - IAP ne peuvent être présentés avec plus de prééminence que les éléments issus des états financiers
- Comparatifs : les IAP pour les périodes comparatives doivent être présentés
- Constance: indicateurs stables dans le temps
 - En cas de modification: expliquer les modifications, justifier qu'elles apportent une information plus pertinente et plus fiable et présenter un comparatif
 - Explication en cas d'arrêt d'utilisation d'un IAP
 - Spécificité Prospectus : constance des IAP limitée au prospectus uniquement
- Référence:
 - Eléments requis peuvent être remplacés par une référence à d'autres documents publiés précédemment qui contiennent les informations requises et qui sont facilement et directement accessibles



Recommandations pour la clôture 2015

Guideline ESMA sur les indicateurs alternatifs de performance

Consultation en cours sur le reporting électronique harmonisé

Consultation ESMA sur le reporting électronique

- **Directive Transparence requiert un reporting électronique harmonisé**
 - A compter de 2020
 - Sous condition d'une analyse coût/bénéfices effectuée par l'ESMA
 - Exemple de la Directive: XBRL
 - Un PDF est un reporting électronique mais *a priori* non harmonisé
- **Objectifs**
 - Faciliter le reporting électronique pour les sociétés grâce à une harmonisation européenne et faciliter l'accès aux investisseurs
 - Améliorer les analyses des investisseurs et des autorités compétence
 - Faciliter la comparaison entre sociétés



Faut-il une étude d'impact plus globale? Le cas échéant, pourquoi ?
Êtes-vous d'accord avec les objectifs?

Consultation ESMA sur le reporting électronique

- **Champ d'application**

- La Directive mentionne le rapport financier annuel

A ce stade, l'ESMA a retenu

- Les comptes consolidés en IFRS uniquement dans un premier temps
 - Prématuré pour les comptes sociaux: pas de taxonomie pour les standards nationaux existant en Europe, pas de taxonomie sur les éléments de la Directive Comptable
 - Pas adapté au rapport de gestion
- Maintien d'un rapport financier annuel en PDF
 - Question d'audit notamment



Faut-il lancer un débat sur l'audit de ce reporting?

Faut-il maintenir un rapport financier sous un format standard? Sous pdf?

Quelles sont les conséquences en termes de coûts/bénéfices?

Êtes-vous d'accord avec les conclusions préliminaires de l'ESMA sur les comptes sociaux?

Consultation ESMA sur le reporting électronique

- **Technologies proposées**

- 4 options considérées: XBRL, iXBRL, XML, HTML/XHTML

- L'ESMA propose soit XBRL, soit iXBRL

- Déjà utilisé dans certains pays
- Technologies qui semblent le plus abouties: pour utiliser XML ou XHTML il faudrait créer une taxonomie

XBRL et iXBRL sont-elles les deux taxonomies à retenir ?



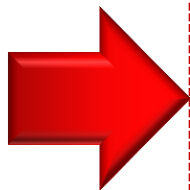
Quel est votre choix entre les deux et pourquoi ?

Faut-il faire une analyse plus détaillée d'autres technologies ? Si oui, lesquelles ?

Consultation ESMA sur le reporting électronique

- **Taxonomie**

- Taxonomie développée par l'IASB: éléments d'information en annexes des normes (3 800 éléments), guides d'application et exemples (700 éléments)
 - Autres éléments possibles: éléments issus des pratiques courantes (1 100 éléments), spécificités locales, spécificités de la société
- Proposition ESMA: taxonomie développée par l'IASB et éléments issus des pratiques courantes



Etes-vous d'accord avec la proposition de l'ESMA d'utiliser la taxonomie de l'IASB ?

Etes-vous d'accord sur l'interdiction d'introduire des éléments de taxonomie pour les spécificités locales et des sociétés ?

- **Autre question**



Approche en deux temps pour les PME ?

Consultation ESMA sur le reporting électronique

- **Analyse coûts-bénéfices**

- Envoi d'un questionnaire en août 2014 aux préparateurs et utilisateurs
 - Très peu de réponses reçues
 - Ne permet pas de conclure mais la consultation inclut le résumé de cette étude
- Nouvelles questions sur les coûts et les bénéfices



Questions plus précises que dans le 1^{er} questionnaire

Seulement sur les technologies retenues: XBRL et iXBRL

Chiffrage des coûts de mise en œuvre et appréciations des bénéfices attendus

- Dépend de la manière dont la société met en place le projet : ajout de la « couche » XBRL en fin de processus ou modification de l'ensemble du reporting comptable pour utiliser XBRL

- **Important de répondre à cette consultation**

- Fin de la consultation le 24 décembre 2015
- <https://www.esma.europa.eu/content/ESMA-Consultation-Paper-ESEF>